

**Proposition d'approbation d'une convention portant sur
la mise à disposition de données de trafics routiers
entre le Département du Bas-Rhin et la DREAL Grand
Est**

CD/2019/050

Service chef de file :

M3 - Entretien et exploitation

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est ont pris l'initiative d'élaborer une convention portant sur la mise à disposition de données de trafics routiers.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche collaborative, appelée CoMPTAGE pour « COopération, Mutualisation et Partage des Trafics routiers Agrégés dans le Grand Est » qui vise à centraliser et à pérenniser la collecte des données du trafic routier par la création d'une plateforme de mutualisation de ces données.

Cette démarche de collaboration doit permettre le rapprochement entre les producteurs de données de trafics routiers que sont les gestionnaires d'infrastructure (DIR, Département, EPCI, communes), les concessionnaires (SANEF, APRR...), et les principaux utilisateurs (Agences d'urbanisme, Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de l'Air, ...).

Le présent rapport propose au Conseil Départemental d'approuver les termes du projet de convention de mise à disposition de données de trafics routiers.

Les territoires français cherchent de plus en plus à mettre en place et à promouvoir des politiques publiques en faveur de l'environnement afin de répondre aux enjeux de santé publique, et notamment ceux liés à la pollution atmosphérique.

Le trafic routier participe à cette pollution atmosphérique, en particulier au sein des grandes agglomérations.

La collecte de données de trafics routiers est essentielle pour une bonne analyse de la situation.

Or, des entretiens menés auprès de différents gestionnaires et exploitants routiers à l'échelle du Grand Est ont mis en évidence une grande disparité des pratiques de comptages routiers notamment sur les équipements, le traitement et la diffusion de l'information.

Aussi, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est a initié une démarche de collaboration entre les producteurs de données de trafics que sont les gestionnaires d'infrastructure (DIR, Département, EPCI, communes), les concessionnaires (SANEF, APRR...), et les principaux utilisateurs de ces données (Agences d'urbanisme, Associations Agréées pour la Surveillance de la Qualité de

l'Air, ...). Elle propose d'associer le Département du Bas-Rhin à ce partenariat. La démarche, appelée CoMPTAGE pour « COopération, Mutualisation et Partage des Trafics routiers Agrégés dans le Grand Est » vise à centraliser et à pérenniser la collecte des données du trafic routier sur l'ensemble de la nouvelle région par la création d'une plateforme de mutualisation des données de trafic routier. Chaque signataire du projet de convention participera à la future plateforme et aura à ce titre un accès privilégié aux données des autres gestionnaires de voiries, notamment des sociétés concessionnaires.

Le Département du Bas-Rhin est favorable à cette démarche, dans la mesure où la signature de cette convention viendrait faciliter l'accès à des données aujourd'hui compliquées à rassembler (départements voisins, SANEF, EMS, etc.), qu'elle n'entraîne pas d'obligations techniques significatives et qu'elle n'a aucune incidence financière. Pour rappel, le Département du Bas-Rhin diffuse, depuis de nombreuses années, des données de trafic, sans restriction. Cela a permis tout particulièrement à l'ASPA, intégrée depuis à ATMO Grand-Est, d'acquérir une expertise reconnue dans la modélisation de la diffusion de polluants issus de la circulation routière.

Il convient de préciser également que huit Départements du Grand-Est, dont le Haut-Rhin, ont déjà signé une convention similaire.

La Commission des dynamiques territoriales a émis un avis favorable à cette proposition de convention en date du 03 octobre 2019.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'approuver la participation du Département du Bas-Rhin au partenariat CoMPTAGE pour « COopération, Mutualisation et Partage des Trafics routiers Agrégés dans le Grand Est » relatif à la collecte des données du trafic routier ;*
- d'approuver les termes du projet de convention de mise à disposition de données de trafics routier et ses annexes sur les métadonnées et les conditions particulières, joints à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est ;*
- d'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer la convention ;*

Strasbourg, le 23/10/19
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY